

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0009891

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 1935 Société : R.DP

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : BARKA BOU KARAL

Date de naissance : 30-03-1953

Adresse : 16 RUE ABD BEN ABDELLAH CASABLANCA

Tél. : 0673549119 Total des frais engagés : 314740 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 20/12/2022

Nom et prénom du malade : H. BOUKHRISS Amina Age : 65

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Allergie Dermatologique

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : COCK M. ACCUEIL Le : 26 JAN. 2023

Signature de l'adhérent(e) : BOUKHRISS Amina

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/12/2022	Dermatologique	CS	GIRATUIT	DR. BELAHMEE Mohamed FOULADOU Dermatologue - Vénérologue Médecin Assentue Prés de la Rue Hassan II 121 Bld Hassan II Casablanca Tél : 05 22 99 47 36

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AOUY GHIZLANE LAB 4, Rue Abu Soulaiman Casablanca	20/12/22	347,11 D

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS				
DEBUT D'EXECUTION				
FIN D'EXECUTION				
CCEFFICIENT DES TRAVAUX				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				

ODF PROTHESES DENTAIRES

25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553
H	G
B	

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS      VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. BELAHMER MOHAMED FOUAD**

DERMATO - VÉNEROLOGUE

Spécialiste des Maladies de la Peau  
du Cuir Chevelu et des Maladies

Sexuellement Transmissibles

Médecin Assermenté près des Tribunaux

**الدكتور بلحمر محمد فؤاد**

اختصاصي في أمراض الجلد

و الشعر و الأمراض التنسالية

طبيب مصلف لدى المحاكم

PHARMACIE ABOU SOULAIMANE  
4, Rue Abou Soulaimane El Khattabi  
Casablanca - Tél: 05 22 92 90 44

Casablanca, le : 20/12/2022

Hme BOUKHRIS Amina.

28,80 <sup>2</sup> VITANEVRIL fort 100 mg. (2)  
1 cp 3 fois / J



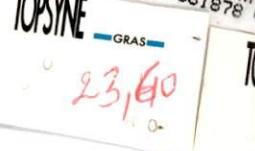
28,80

23,12 <sup>3</sup> -TOPSYNE pommate  
1 aplat 2 fois/J



23,60

52,80 - OEDES ct  
1 cp / jour.



23,60

53,10 <sup>2</sup> RELAYLE ct  
1 x 2 J.



347,40

72, Rue Abdellah Rajii - Place du Puy de Dôme  
Maârif - Casablanca - Tél. : 05 22 99 47 36

72, زنقة عبد الله رجيع (بيريني سابقا) ساحة بي دودوم  
المعاريف - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 99 47 36

Dr. BELAHMER Mohammed Fouad  
Dermatologue - Vénérologue  
Médecin Assermenté Prés des Tribunaux  
72, Rue Abdellah Rajii Place du Puy de Dôme  
Maârif - Casablanca  
Tél : 05 22 99 47 36

PHARMACIE ABOU SOULAIMANE  
4, Rue Abou Soulaimane El Khattabi  
Casablanca - Tél: 05 22 92 90 44

GHIZLANE LARABI